

Comité Local d'Information et de Concertation

**ARKEMA France, BLUESTAR SILICONES,
RHODIA OPERATIONS Belle Etoile,
RHODIA OPERATIONS Usine de Saint-Fons Chimie
à SAINT-FONS (69)**

**Réunion n°2 du 21 septembre 2010
Salle du Conseil, Mairie de Saint-Fons**

Liste des participants :

Les membres du collège « administration » :

- Josiane CHEVALIER, secrétaire générale de la Préfecture du Rhône
- Capitaine Pascal PACHE, groupement Analyse des Risques, Service Départemental d'Incendie et de Secours
- Jean-François BOSSUAT, DREAL Rhône Alpes, chef de l'Unité Territoriale du Rhône
- Bruno DEFRANCE, DDT du Rhône, responsable du service planification, aménagement et risques
- René CHARRA, Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE)

Les membres du collège « collectivités territoriales » :

- Christiane DEMONTES, sénatrice du Rhône, maire de Saint-Fons
- Mireille ELMALAN, vice-présidente du Grand Lyon, chargée des Risques Naturels et Technologiques
- Serge PERRIN, adjoint au maire de Saint-Fons
- Marc MICHEL, représentant Serge TARASSIOUX, maire de Pierre Bénite

Les membres du collège « riverains » :

- Pierre BOISNARD, habitant de Saint-Fons, Membre de la Commission intermunicipale de l'Environnement
- Michel SERVONNET, président du conseil de ville de Pierre-Bénite
- Catherine CLANCY, habitante d'Irigny

Les membres du collège « exploitants » :

- Ludovic FORTIN, Directeur de la société ARKEMA FRANCE à Saint-Fons
- Jean-Franck FRAOLINI, Directeur de la société BLUESTAR SILICONES à Saint-Fons
- Philippe LORIEAU, Directeur de la société RHODIA OPERATIONS - Usine de Saint-Fons Chimie
- Patrick CLERET, Directeur de la société RHODIA OPERATIONS - Belle Etoile à Saint-Fons

Les membres du collège « salariés » :

- Gérald BENSOUSSAN, secrétaire du CHSCT de la société ARKEMA FRANCE,
- Eric ULME, secrétaire du CHSCT de la société BLUESTAR SILICONES,
- M. CHAUSSENDE, secrétaire du CHSCT de la société RHODIA OPERATIONS - Belle Etoile, à Saint-Fons,

Sont excusés :

- Pierre Alain MILLET, représentant du Conseil Municipal de Vénissieux,
- Thierry MOUNIB, Président de l'association «Bien Vivre à Pierre Bénite»

Assistaient également à la réunion :

- Ghislaine GUIMONT, DREAL Rhône-Alpes, coordination de la cellule risques
- Jean VILLIEN, Directeur de la Mission Ecologie au Grand Lyon
- Jean Luc RHUL, DREAL, inspecteur en charge du suivi de la société Arkema Saint-Fons,
- Jean Michel CHAUSSIAT, Secrétaire HSE de RHODIA,
- Edith CHAGNARD - PEILLARD, cabinet du Maire de Pierre Bénite,
- Jacques-Olivier PANIER, service sécurité ville de Saint-Fons,
- Capitaine Guy CATTIN, Service Départemental d'Incendie et de Secours,
- Valérie GUIBERT, directrice du Développement Urbain, Ville de Saint-Fons,
- Gérard BERNE, SPIRAL, secrétaire du CLIC
- Emmanuel MARTINAIS, ENTPE – laboratoire RIVES, observateur : participe à un projet de recherche sur les suites de la loi Bachelot de 2003, la mise en place des PPRT et le fonctionnement des CLIC.

Accueil

La séance est ouverte à 9h30 par **Christiane Demontes, sénatrice maire de Saint-Fons**, qui souhaite la bienvenue aux participants.

Elle fait un rappel de l'ordre du jour :

- I. présentation des activités des entreprises sur la période 2009-2010,
- II. présentation par la DREAL des inspections qui ont été réalisées sur la même période,
- III. point sur l'état d'avancement du PPRT (Plan de Prévention des Risques Technologiques),
- IV. point divers et conclusion.

Une information est faite concernant la réorganisation des services de l'Etat, au niveau régional et départemental, depuis la réunion du 11 janvier 2008 :

- la DIRECCTE succède à la Direction Départementale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle, avec de nouvelles compétences au niveau Concurrence, Consommation, Entreprises, Tourisme et Artisanat ;
- la DREAL résulte de la fusion de la DRIRE, de la DIREN et de la DRE. La DREAL comporte aussi des unités territoriales dans chacun des 8 départements de la région.

I. ACTIVITES 2009 - 2010

A. Présentation d'Arkema, par Ludovic Fortin, directeur.

Activité 2009 : la crise a touché Arkema, mais il n'y a pas eu de chômage technique. La perte économique a été très importante.

Il y a donc eu réduction des investissements et concentration sur les domaines réglementaires, sécurité et maintien. Ces derniers ont représenté environ 1,4 millions d'euros sur l'année 2009.

Activité 2010 : La crise a laissé un manque de visibilité sur le court terme (3 à 6 mois). Aujourd'hui le portefeuille de commandes permet une visibilité à 3 semaines environ, ce qui gêne les planifications et l'organisation du travail.

La production est donc en amélioration bien qu'en retrait par rapport aux prévisions.

Les marges se sont écroulées fin 2009, et ne remontent pas car le marché de la construction ne repart pas en Europe. Il y a surproduction de PVC et le coût de vente ne couvre pas les matières premières et les frais fixes. Arkema a cependant maintenu les investissements, à niveau réduit (1,5 millions d'euros).

Perspectives : cf présentation, diapositive n° 4.

Accidents - Incidents en 2009 et 2010 : cf présentation, diapositive n° 5

Actions correctives : cf présentation, diapositive n°6

Démarche maîtrise des risques : cf présentation, diapositives n°7 et n°8

Questions sur la présentation :

Q1 : Serge Perrin, adjoint au maire de Saint-Fons, demande des précisions sur l'accident concernant un disque de rupture.

Ludovic Fortin explique qu'une corrosion qui semblait hors normes a été remarquée concernant un disque de rupture utilisé dans le processus de production.

Une hypothèse est que l'accident était lié au lot de disques, donc tous ont été remplacés. Mais suite à une analyse plus poussée, il s'est avéré que la corrosion était plus rapide que prévue sur ce type de matériaux.

Une étude est en cours pour connaître la cause exacte du phénomène.

En attendant, le renouvellement des disques de rupture est plus fréquent.

B. Présentation de Rhodia Opérations Belle Etoile, par Patrick Cléret, directeur.

Contexte : Cette usine s'occupe de production de polymères et plastiques techniques à partir de polyamide. Un des marchés principaux de Rhodia Belle Etoile est l'automobile.

Activité 2009 : elle a été très perturbée.

Deux aspects simultanés :

- Conjoncturel : lié notamment à la crise du marché automobile à partir du dernier trimestre 2008. Pour y faire face, plusieurs mesures ont été prises : prise de congés, chômage partiel ou total (l'établissement a fermé ses portes 3 semaines sur fin 2008 et début 2009), prêt de personnel, gel des embauches, recours aux intérimaires très limité.
- Structurel : Rhodia est présent sur d'autres marchés, comme le textile et l'habillement. Sur ce marché, grande évolution, notamment en Amérique du nord, avec un changement du marché tapis / moquette.

Le groupe Rhodia a pris 2 mesures :

- fermeture d'un site en Italie, qui fabriquait des polymères et des plastiques,
- mise en place sur Belle-Etoile d'un plan d'amélioration de compétitivité : plan d'économie globale de 5 à 6 millions d'euros.

Activité 2010 : reprise progressive de l'activité au second semestre 2009, grâce notamment au redémarrage du marché automobile.

Au premier semestre 2010, la production est restée très tendue, notamment à cause de difficultés d'approvisionnement en matières premières.

L'activité sur le deuxième semestre s'annonce très soutenue.

Perspectives : l'activité devrait rester très soutenue au moins jusqu'à la fin de l'année, malgré quelques inquiétudes sur le marché asiatique (un ralentissement est envisagé fin 2010, début 2011). Ceci étant, les marchés de Rhodia sont relativement diversifiés et devraient permettre de maintenir l'activité jusqu'à la fin de 2010.

Projets : ils sont orientés vers la croissance et le développement durable.

La croissance se fera par l'innovation (regroupement de tous les moyens de recherche et développement sur Belle-Etoile, avec la création d'un centre TIC : Technyl Innovation Center, inauguré en mai dernier) et par une croissance organique.

Quant au développement durable, il est réel sur le site depuis mars 2009, avec l'arrivée d'une activité de recyclage d'électroménager, en partenariat avec la société SITA D3E. Elle a aujourd'hui un bon fonctionnement et a généré entre 30 et 40 emplois.

D'autres activités potentielles, en partenariat avec Renault via Ressources Industries, se développent, et notamment un projet de démantèlement et de recyclage de composants de voitures en fin de vie.

Enfin, un projet verra en 2011 l'installation de panneaux photovoltaïques sur les toitures de 7 magasins de stockage (12500 m², soit une des plus gros projets industriels en termes de photovoltaïque en France).

Dans le cadre de l'année internationale de la chimie, il a été prévu d'organiser des Journées Portes Ouvertes en juin 2011, de manière concomitante avec les autres intervenants du sud lyonnais.

Incidents / accidents en 2009 / 2010 :

- 27/07/09 : une fuite d'HMD (hexa-méthylène-diamine) a eu lieu au Port Edouard Herriot sur un container de 22 tonnes. Il y a eu émission de vapeurs irritantes, déclenchant le Plan d'urgence des Services Portuaires. Suite à l'intervention du SDIS, un périmètre de sécurité a été mis en place, ainsi que des rideaux d'eau pour abattre les vapeurs. Lyon Terminal a ensuite placé le container dans une fosse de rétention pour récupérer le produit diffusé. Dès que l'information sur la fuite est arrivée chez Rhodia, le Plan d'Opérations Interne (POI) de Belle-Etoile a été déclenché, avec un poste de commandement général sur la plate forme, et un poste avancé en soutien au SDIS sur le port Edouard Herriot.
- Il est à noter qu'aucune fuite n'avait été constatée lors du transfert du container jusqu'au Port Edouard Herriot. La fuite trouverait son origine dans la manutention sur le site du port. Il a donc été engagé une réflexion avec Eurotainer pour la protection des vannes.
- Conséquences : expertise technique, impact environnemental.
- La fuite est estimée à environ 3 tonnes.

Dans le cadre de la gestion de la sécurité, la cotation se fait à la fois sur les conséquences réelles et sur les conséquences potentielles. Au niveau du management, il existe 4 niveaux de cotations (faible, moyen, élevé, catastrophique), et ces cotations sont utilisées pour les conséquences humaines, matérielles, environnementales et financières.

Depuis début 2009, 8 événements ont été relevés : 6 au niveau L (faible) et 2 au niveau M (moyen).

Aucun de ces événements n'a eu d'impact externe. La plupart ont fait l'objet d'une analyse et d'une présentation en CHSCT ou en CE.

C. Présentation RHODIA Saint-Fons CHIMIE, par Philippe LORIEAU, directeur.

Activités 2009 : voir présentation, diapositive n°2.

Activités 2010 : voir présentation, diapositive n°2. Les mêmes questions se posent que sur les autres sites présentés au CLIC : il y a beaucoup d'incertitudes en termes de visibilité.

Analyse des incidents / accidents chez Rhodia : voir présentation, diapositive n°3.

Grille de classification des accidents corporels, de procédé, de transport : voir présentation, diapositive n° 4.

Retour d'expérience des incidents-accidents les plus significatifs chez Rhodia Saint-Fons Chimie de janvier 2009 à août 2010 : 6 événements sont classés L (impact léger), ce sont essentiellement des fuites de produits ; un seul est classé M (impact moyen). Pour le détail, voir la diapositive n° 5.

Aucun événement n'a fait l'objet d'informations extraordinaires, et chaque incident a été cantonné aux bornes du site et géré en interne.

Le site de Saint-Fons Chimie a arrêté depuis 2003 les activités «délicates» et ne fait donc plus de chloration, d'hydrogénation ou de chloruration (qui par effet d'hydrolyse pouvait générer du dioxyde de soufre et de l'acide chlorhydrique).

Aujourd'hui sur le site, comme le montrent les cartes d'aléas présentées dans le cadre de la prescription du PPRT, les risques toxique, thermique et de surpression sont très largement confinés au niveau du site, et touchent légèrement l'autoroute sur la partie ouest, et légèrement l'agglomération de Saint-Fons sur sa partie ouest.

Par rapport aux années 2002 - 2003, les risques sont moindres, et les quelques accidents relevés illustrent cet état de fait.

D. Présentation BLUESTAR SILICONES, par Jean Franck Fraolini, directeur.

Activité 2009 : en novembre et décembre 2008, un ralentissement important de l'activité a été ressenti, dû à un déstockage important dans toute la chaîne des silicones et un changement de comportements dans tout la chaîne.

Au 1er semestre 2009, la baisse des activités a été de 30 à 40% selon les marchés :

- bâtiment (mastic et colle) : année catastrophique,
- automobile (sous moteur, induction des airbags) : l'activité a nettement souffert de la conjoncture,
- anti-adhérence papier a plutôt bien fonctionné,
- cosmétologie/santé a été relativement épargné,
- loisirs (élastomère des masques de plongée, tuba etc.) a connu une année difficile.

Des actions ont été prises pour rétablir la situation à court terme :

- flexibilité interne entre des ateliers très impactés vers ceux qui l'étaient moins,
- arrêt du recours à l'intérim externe,
- gestion de trésorerie différente avec des actions très volontaristes, comme sur le site de Roussillon, avec des arrêts d'unités continues à 3 reprises,
- mise en place de chômage partiel, avec mise en place pour les ateliers les plus impactés de formations.

Activité 2010 : fin 2009 et 2010, il a été possible de revenir rapidement à un niveau de production correct.

Durant cette période difficile, une réflexion a été menée sur les orientations de l'entreprise :

- augmentation dans les silicones de spécialité (croissance en terme de volume),
- investissements de compétitivité dans les silicones de commodité.

La visibilité sur la fin de l'année 2010 est limitée. En conséquence, la gestion est très suivie, avec dans certains cas des impacts sur la production, sur la taille des campagnes faites, et donc sur les contraintes mises en interne.

Projets : voir présentation, diapositive n° 2

Incidents :

- 21/03/09 : suite à des travaux sur un réacteur, et une vanne laissée ouverte, une dizaine de litres de chlorosilane s'est répandue dans un atelier. Cet incident n'a pas eu d'impact environnemental, il n'y a pas eu déclenchement du POI et une simple information de la DREAL a été faite.
- 30/05/09 : suite à une défaillance de l'automatisme, un rejet de toluène a eu lieu lors de la fabrication de résines. La récupération s'est faite sur le bassin de décantation, donc il n'y a pas eu d'impact environnemental. La configuration ayant mené à l'incident n'avait pas été évaluée dans les études de danger.
- 20/04/10 : épandage d'huile siloxane sur la route, à l'extérieur du site. La vanne de dégazage était restée ouverte, et lorsque le camion freinait le produit avait tendance à ressortir. Il y a eu arrêt momentané de la circulation sur le CD 12 (le temps de nettoyer la chaussée).

Retour d'expérience et système de cotation :

- les incidents réels comme potentiels sont suivis, il y a une cotation qui est faite comme sur les autres sites. La méthodologie induit un suivi des mesures correctives et la mise en place réelle de ces actions. L'échange d'information avec la mairie reste très important, à tous les niveaux (panne d'électricité, déclenchement intempestif des sirènes...).

Questions sur les présentations :

Q1 : Catherine Clancy (habitante d'Irigny) souhaite une définition plus précise des termes événements / incidents / accidents. Selon les entreprises, est-ce la même signification ?

Ludovic Fortin précise qu'un événement est tout phénomène qui peut entraîner une perte réelle ou potentielle (fuite de produit sous quelque forme que ce soit à l'extérieur d'un moteur, d'une conduite, etc.). A la suite de ce phénomène, la cotation réalisée, dépend de la gravité, de la fréquence, de la dangerosité. Lorsque la cotation en réel est de 0 fuite (pas de perte), c'est un événement. Il a cependant une criticité potentielle, donc une incidence et une gravité potentielle. Cela permet de travailler en préventif. Plus il y a d'événements, plus la prévention peut être faite en amont de manière précise. Par exemple, au niveau d'Arkema, le ratio événement / accident est suivi. Sur 7000 événements, le ratio s'élève à 0,55 pour Arkema au niveau mondial (3 continents).

Sur le site de Saint-Fons, lors du démarrage de ces études, le ratio était de 0,65. Aujourd'hui, en 18 mois, il est descendu à 0,56 grâce au développement de la culture d'entreprise (reporting de tous les événements, pas seulement sur les accidents).

Jean Franck Fraolini complète avec les chiffres de Bluestar, qui a un objectif de remontée d'information de 4 événements par employé et par an, soit 2 400 remontées d'information (dont parfois des fiches de progrès). Ce type d'information fait partie de mesures incitatives, avec des primes collectives attribuées au personnel. Dans le cadre de la pyramide de Bird, ces informations sont utilisées aussi bien pour la prévention d'accident que pour l'amélioration des procédés : la méthodologie est la même.

Patrick Cléret explique le triangle de Bird : il a été montré, de manière statistique, qu'un accident grave (blessé grave ou mort), ne serait relevé qu'au bout de 600 incidents. En travaillant sur la «base» du triangle de Bird, donc sur ces 600 anomalies, il y a moins de risques d'aboutir à la «pointe» de la pyramide (l'accident grave). C'est dans cet objectif que tous les événements sont relevés, et que des mesures correctives sont prises.

Q2 : Serge Perrin a remarqué que dans les incidents présentés, il y a à la fois des incidents dus à des défauts matériels (rupture de garniture...), et des dysfonctionnements humains (valve ouverte, trous d'homme mal rebouchés...). Ces derniers lui paraissent très importants car relèvent d'un problème de management.

Philippe Lorieau note que dans les faits, c'est toujours un mélange des deux. En conséquence, les plans d'action prennent en considération les failles à corriger dans l'organisation, les interfaces, le matériel...

Jean Franck Fraolini précise que sur des actions faiblement automatisées, l'intervention humaine est importante, donc la défaillance est d'autant plus possible. Il y a donc des efforts à faire pour prendre en compte cette dimension humaine, soit pour mettre en oeuvre des systèmes anti-erreurs qui facilitent l'opération, soit en installant des doubles contrôles.

Q3 : Pierre Boisnard (habitant de Saint-Fons, Membre de la Commission Inter-municipale de l'Environnement) souhaite savoir si le projet d'installation des panneaux photovoltaïques chez

Rhodia Belle Etoile est remis en cause par les changements de tarif EDF qui ont été annoncés récemment.

Patrick Cléret précise que Rhodia est impacté surtout par le tarif de rachat par EDF de l'électricité produite. Le projet avait été déposé avant la fin 2009. Il y a eu un premier changement en février, quand le tarif de rachat est passé de 60 cts à 42 cts. Cette baisse a failli faire échouer le projet. Des solutions ont été trouvées, notamment avec un impact sur la durée d'amortissement (rentabilité à 15 ans au lieu de 10 ans), la durée du contrat avec ERDF (de 20 à 25 ans), et des changements structurels (pose d'une nouvelle toiture notamment).

II. Inspections réalisées par la DREAL et les suites données en 2009 et 2010, présentation de Ghislaine Guimont, DREAL Rhône Alpes.

Quelques principes nationaux pour les inspections : voir présentation, diapositive n° 2

Inspections 2009 - 2010 Arkema : voir présentation, diapositive n° 4

Il reste deux inspections programmées à conduire en 2010 : «sites et sols pollués» et «risques accidentels». Les dates seront précisées ultérieurement.

Il y a eu un retour sur les suites des inspections : voir présentation, diapositive n° 5

Inspections 2009 - 2010 Bluestar Silicones : voir présentation, diapositive n° 7

Il reste deux inspections programmées à conduire en 2010.

Il y a eu un retour sur les suites des inspections : voir présentation, diapositive n° 8

Inspections 2009 - 2010 Rhodia Belle Etoile : voir présentation, diapositive n° 10

Il reste deux inspections programmées à conduire en 2010 : «risques accidentels» et «rejets aqueux».

Il y a eu un retour sur les suites des inspections : voir présentation, diapositive n° 11

Inspections 2009 - 2010 Rhodia Chimie : voir présentation, diapositive n° 13

Il reste trois inspections programmées à conduire en 2010.

Dossier en cours (voir diapositive n° 14) : la mise en oeuvre d'un oxydeur thermique a conduit à une baisse significative des rejets (de plusieurs tonnes à une centaine de kilos).

Conclusion : Les inspections conduisent souvent à des pistes d'amélioration. Quelques procédures administratives consistent en des rappels de prescriptions. Le plus souvent, ce sont des observations sous formes de questions, de demandes d'actions.

Questions sur la présentation :

Q1 : Michel Servonnet (Président du conseil de ville de Pierre Bénite) souhaite avoir plus d'informations sur les contrôles faits sur les transports des matières dangereuses, car on a pu voir que certains accidents y étaient liés ?

Ghislaine Guimont rappelle que ces inspections sont faites sur les sites industriels, au maximum sur les accès à la limite des sites, mais il n'y a pas à son niveau d'inspection faite sur les transports.

Dans les études de dangers, les approvisionnements peuvent être traités, en terme de risque pour les installations fixes. A l'inverse, dans les zones portuaires et zones de transit, ce n'est pas au titre des installations «classées» que des enquêtes sont menées en cas d'accident qui mettent en jeu des capacités mobiles.

Jean François Bossuat précise que dans certains contextes, pour des incidents proches de l'établissement, ce sont les procédures internes de chaque établissement qui permettent de faire appel à la DREAL, mais dans le cadre du transport des matières dangereuses, c'est une réglementation spécifique qui doit jouer son rôle.

Ludovic Fortin rappelle que la plupart des industriels européens font partie du réseau Transaid : en cas d'accident dans un périmètre proche de l'établissement. Chaque producteur de produits chimiques peut donc apporter son expertise technique et conseiller le SDIS sur les actions à mener. Pour en savoir plus :

<http://transaid.uic.fr/>

Josiane Chevalier rappelle que la préfecture est systématiquement alertée quand un problème de produits chimiques se produit sur une route. Une procédure est alors lancée, avec plans et fiches réflexes, liste des interlocuteurs, etc.

Q2 : Pierre Boissard a noté qu'il a beaucoup été discuté de rejets aqueux. Or, à part en cas d'accident, qu'est ce qui peut faire l'objet d'un contrôle ?

Ghislaine Guimont explique que tous les industriels font une « auto-surveillance » de leurs rejets aqueux. Ils ont des protocoles précis et les résultats sont transmis régulièrement à la DREAL. Ce qui apparaît dans la présentation, ce sont des contrôles faits par des organismes tiers pour recaler, ponctuellement, les valeurs mesurées en permanence par les sites eux-mêmes. Toute la partie auto-surveillance n'a pas été évoquée dans la présentation. Cela étant, elle peut évoluer également en fonction des demandes de la DREAL, liées éventuellement à des évolutions de réglementation relatives aux substances recherchées.

Jean François Bossuat précise que le contrôle des rejets se fait de façon continue, à différents niveaux, que ce soit pour l'air ou pour l'eau. La qualité des rejets résulte de plusieurs facteurs :

- une bonne exploitation des installations,
- la dégradation de certains procédés dans le temps,
- l'évolution des technologies, vis à vis desquelles la DREAL incite les industriels à améliorer le traitement des rejets.

Q3 : Catherine Clancy s'étonne que les transformateurs aux PCB fassent encore l'objet de contrôles. Ce problème continue-t-il à être traité ? Quelle est la filière de retraitement ?

Jean François Bossuat explique que la réglementation demande à ce que fin 2010, tous les transformateurs soient éliminés. Il en reste donc encore sur les installations, et il en restera probablement après fin 2010 au regard du nombre important d'appareils à traiter. Des inspections ont donc été focalisées sur la situation de certains industriels, afin de faire le point sur leurs programmes de résorption de ces transformateurs, et de tenir à jour les tableaux de bord de l'ADEME.

Concernant les filières de traitement, ce sont des filières agréées (la plus grosse étant la société TREDI) qui traitent les huiles contaminées au PCB.

Catherine Clancy demande si les inspections sur les rejets aqueux de TREDI sont faites régulièrement.

Jean-François Bossuat estime que comme toute filière de retraitement agréée par arrêté préfectoral, des inspections doivent y être menées, et l'activité surveillée, mais cela sort de son domaine de compétence.

Q4 : Serge Perrin rappelle qu'à Saint-Fons, des études menées par l'ATMO Rhône-Alpes (Observatoire de la qualité de l'air) ont montré que le seuil de CVM (chlorure de vinyle monomère) dans l'air est vraiment « limite » par rapport aux normes européennes. Des actions ou des projets sont-ils menés à ce sujet ?

Ludovic Fortin estime que dans l'étude menée par l'ATMO, les valeurs toxicologiques n'étaient pas celles de référence. Pour cette raison, les seuils sont au dessus d'une limite, alors que la quantité réelle de rejets est la même que celle émise les autres années.

Une étude d'impact sanitaire montre qu'il n'y a eu aucun cas de maladie liée au CVM, sur les populations environnantes comme sur les salariés d'Arkema, au cours des 35 dernières années. Cette étude a été menée par l'INVS (Institut National de Veille Sanitaire), et ces informations sont remontées au niveau européen.

Cela n'empêche pas Arkema de travailler, avec la DREAL, sur ses rejets atmosphériques, notamment de CVM. Certains rejets peuvent être canalisés (sondes de mesure, étude des débits, modélisation des quantités émises). Il est beaucoup plus difficile de travailler sur les émissions diffuses, mais un travail avec des cabinets d'expertise extérieurs est effectué, afin de réaliser des modélisations, d'avoir des axes de progrès et de pouvoir améliorer les procédés.

III. Point sur l'élaboration des PPRT, par Jean-François Bossuat, DREAL

Deux phases sont menées en parallèle, l'une sur la stabilisation des cartes d'aléas, l'autre sur le diagnostic sur le bâti.

Après avoir étudié les principaux aléas, sur les sites les plus importants, l'administration vérifie s'il n'y a pas des phénomènes dangereux mineurs ou résiduels, restant à intégrer.

La DREAL espère pouvoir donner un retour sur les cartes d'aléas, stabilisées, d'ici la fin de l'année 2010.

La démarche de diagnostic sur le bâti a été engagée par la DDT, qui a lancé un appel d'offre pour réaliser des diagnostics de réduction de la vulnérabilité du bâti sur les aspects toxiques dans les périmètres limitrophes de la zone industrielle. La carte d'aléas stabilisée est nécessaire, afin de désigner précisément les bâtiments qui feront l'objet de ce diagnostic.

Bruno Defrance rappelle qu'un grand nombre de réunions s'est tenu, entre groupes techniques, dans le cadre de l'élaboration des cartes d'enjeux. Il y a eu au mois de juin une réunion de l'ensemble des personnes et organismes associés (POA) qui a permis d'arrêter le programme de diagnostics complémentaires. Ce programme pourra être amendé si les cartes d'aléas évoluent.

Un premier travail a été réalisé par le CETE (Centre d'Etudes Techniques de l'Equipement) de Lyon sur un certain nombre de bâtiments publics.

Par ailleurs, une première réunion publique s'est tenue en début d'année pour expliquer l'ensemble de la démarche, et sensibiliser la population au dispositif PPRT sur Saint Fons.

Questions sur la présentation :

Q1 : Jean Franck Fraolini demande quelles sont les avancées en matière de financement des mesures supplémentaires sur le bâti.

Bruno Defrance rappelle qu'à ce jour le crédit d'impôt au bénéfice des propriétaires occupants a été porté dans le cadre de la loi Grenelle 2 à 40% des travaux, dans la limite de 30 000 euros, sachant que la prescription des travaux ne peut dépasser 10% de la valeur vénale du bien.

D'autres évolutions pourraient intervenir sur ce dispositif en loi de finances, d'ici la fin de l'année.

Le travail se poursuit également au niveau national sur les partenariats et les cadres à mettre en place pour permettre des interventions autres, sur le reste à financer. Cependant, pour en bénéficier, il faut que le PPRT soit approuvé.

Mireille Elmalan précise que l'association AMARIS (association nationale des communes pour la maîtrise des risques technologiques majeurs), présidée par Yves Blein (maire de Feyzin) a interpellé Jean-Louis Borloo sur le fait que :

- le crédit d'impôt est passé à 40 % pour les propriétaires occupants, mais ne s'applique pas aux locataires ou aux propriétaires non occupants. Cela signifie que si le propriétaire d'un logement n'a pas les moyens personnels de faire des travaux, le locataire ne sera pas mis en sécurité ;
- les entreprises ne peuvent pas non plus bénéficier de mesures spécifiques. Ces entreprises doivent mettre leurs salariés en sécurité mais il n'y a pas de moyens prévus ;
- enfin, les propriétaires doivent avancer le coût des travaux, parfois élevés, et attendre ensuite le crédit d'impôts.

Il a donc été demandé à M. Borloo de réfléchir à des évolutions sur ces sujets.

Q2 : Marc Michel (représentant Serge Tarassioux, maire de Pierre Bénite) demande s'il est possible de faire un point sur les nouveautés que la promulgation de Grenelle 2 apporte aux PPRT.

Christiane Demontes répond que le sujet étant vaste, cela pourrait faire l'objet d'une réunion spécifique.

Gérard Berne précise que selon la loi Grenelle 2, les CLIC deviennent les CSS (Commission de Suivi de Sites). Un arrêté ministériel devrait en préciser les modalités de fonctionnement d'ici quelques mois.

Les CLIC et les CLIS (Comité Local d'Information et de Suivi, qui se trouvent proches des sites de traitement de déchets) pourront former un seul CSS, qui pourra notamment intervenir sur les nuisances et les problèmes de proximité.

A l'heure actuelle, il y a en Rhône-Alpes 33 CLIC et 42 CLIS, et le préfet peut créer d'autres CSS si besoin est.

Bruno Defrance relève 3 dispositions dans la loi Grenelle 2 qui concernent les PPRT :

- Les copropriétés en zone de délaissement : capacité à passer au délaissement à partir du moment où un certain nombre de copropriétaires auront fait valoir leur droit au délaissement,
- Les PPRT qui font l'objet de mesures complémentaires (réduction du risque à la source) : la procédure sera modifiée. Jusqu'ici, le PPRT était approuvé sans les mesures supplémentaires, pour être immédiatement mis en révision par le préfet pour intégrer l'impact des mesures supplémentaires. Dorénavant, le PPRT sera approuvé en prenant en compte l'impact des mesures supplémentaires dès lors que leur financement sera assuré.
- Une liste exhaustive des PPRT, la possibilité de ne pas réaliser de PPRT pour les établissements classés Seveso AS après la loi Bachelot en 2003.

Q3 : Gérald Bensoussan (Secrétaire du CHSCT de la société Arkema) s'interroge sur la mise en place de la dépollution du site Huntsman, après la cessation d'activité. Une surveillance est-elle en cours ? Y'a-t-il eu des contrôles ? Pour rappel, Huntsman était locataire.

Jean François Bossuat précise que la DREAL est en charge du suivi des sites industriels après cessation d'activité. La remise en état du site incombe au dernier exploitant de l'unité industrielle, à lui ensuite de s'entendre avec le propriétaire du site pour dépolluer.

Dans le cas de Huntsman, celui-ci a produit une étude sur le site, qui est analysée par la DREAL en ce moment. L'analyse de cette étude devrait être finalisée pour fin 2010. En parallèle, il y a toujours des mesures de suivi de ce site, notamment sur la qualité des eaux souterraines.

Il est important de savoir que sur toute la vallée de la Chimie, indépendamment des sites mais avec l'aval des industriels présents, il existe des suivis piézométriques de la qualité des eaux souterraines.

Mireille Elmalan informe que l'entreprise Ciba, propriétaire du site Huntsman, a prolongé son dispositif de surveillance afin de permettre le suivi du dispositif de dépollution de manière sécurisée.

IV. Points divers et conclusion

Christiane Demontes souhaite que la désignation du représentant du CLIC au sein des POA (Personnes et Organismes Associés à l'élaboration du PPRT) soit actée : **Pierre Boissard** est sollicité et accepte d'assumer ce rôle.

Christiane Demontes remercie les participants et clôture la séance à 11h40.
